

PROGRAMME DE FORMATION

Objectifs de la formation :

- Répondre à l'obligation réglementaire concernant l'obtention du certificat de Conseiller à la sécurité (A.D.R., § 1.8.3),
- Maîtriser la réglementation de l'ADR, de l'Arrêté TMD en vigueur pour les classes 1 à 9 (hors classe 7),
- Connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- Mettre le candidat en condition d'examen en vue de l'obtention de son certificat de Conseiller à la sécurité.

Durée : 10 jours

Pré-requis : Niveau de fin de scolarité minimum

Public concerné : Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de conseiller à la sécurité - classe 1 à 9 (sauf classe 7) pour le transport des marchandises dangereuses par voies terrestres.

Moyens techniques et pédagogiques utilisés :

- Pédagogie active s'appuyant sur la manipulation de la réglementation ADR,
- Livret stagiaire individuel,
- Mise à disposition de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs,

Encadrement :

- Stage animé par un formateur BVT qualifié.

Modalités d'évaluation de la formation :

- Exercices pratiques de mise en situation d'examen permettant d'évaluer la maîtrise de la réglementation ADR et de l'Arrêté TMD

Validation de la formation :

- Remise d'une attestation de suivi de stage.

Programme et durée de la formation :

Le stage se déroule sur une durée de 10 jours, à raison de 7h00 par jour. Durée totale du stage : 70 heures.

Chaque session de formation est composée de 2 parties :

- Partie théorique : Tronc commun de la formation - 6 jours.
- Partie pratique : Mise en condition d'examen - 4 jours.

Chaque participant s'inscrit de manière simultanée sur les 2 parties.

PARTIE THEORIQUE					SPECIALISATION CLASSE 1
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5	JOUR 6
Présentation des stagiaires et du formateur Le CSTMD : rôle, tâches, moyens et objectifs Les Réglementations TMD : <ul style="list-style-type: none"> • L'ADR : Présentation - Structure • Arrêté TMD : Présentation / Structure Autorités compétentes	Partie 3 : Liste des M.D. (suite) Exercices : utilisation du tableau A Partie 4 : Dispositions relatives aux emballages Exercices : Utilisation des emballages	Partie 6 : (suite) Construction des citernes et aux Épreuves qu'elles doivent subir Exercices : construction et épreuves des citernes	Partie 5 : (suite) Documentation Exercices : rédaction de documents de transport	Approfondissement et validation des connaissances Exercices Études de cas sur les thèmes : Classement d'une matière dangereuse Expédition de colis : <ul style="list-style-type: none"> • Les exemptions • Emballage en commun • Dispositions spéciales 	Classe 1 : Critères - Divisions - Groupes de compatibilité – Identification Exercice
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
Partie 1 : Dispositions générales <ul style="list-style-type: none"> • Exemptions • Définitions • Responsabilités Exercices	Partie 4 : Dispositions relatives aux citernes. Exercices : Utilisation des citernes Partie 6 : Construction des emballages, des GRV, des grands emballages et aux Épreuves qu'ils doivent subir	Partie 6 : (suite) Construction des citernes et aux épreuves qu'elles doivent subir Exercices : construction et épreuves des citernes	Partie 7 : Dispositions concernant les conditions de transport, le chargement, déchargement et la manutention Exercices d'application	Exercices : études de cas (suite) Classe 2 : Spécificités Expédition en colis / GRV : <ul style="list-style-type: none"> • Construction des emballages • Choix de l'emballage • Conditionnement Expédition en citerne	Conditionnement Exercices
Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
Partie 2 : Classification <ul style="list-style-type: none"> • Généralités • Classement des échantillons • Tableau de prépondérance Exercices : Classement	Partie 6 : (suite) Construction des emballages, des GRV, des grands emballages et aux Épreuves qu'ils doivent subir	Partie 5 : Procédures d'expédition. <ul style="list-style-type: none"> • Généralités • Marquage & étiquetage des colis Exercices : marquage & étiquetage des colis	Partie 8 : Prescriptions relatives aux équipages, équipement et exploitation des véhicules et documentation Exercices d'application	Exercices : études de cas (suite) Expédition : <ul style="list-style-type: none"> • Documents • Équipements • Signalisation • Tunnels 	Expédition – Limitation – Chargement en commun Exercices
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
Partie 3 : Liste des M.D.	Exercices : marquages des emballages et des GRV	Partie 5 : (suite) Placardage et signalisation Exercices : placardage & signalisation des véhicules	Partie 9 : Prescriptions relatives à la construction et agrément des véhicules	Conseils pour l'examen Modalités de l'examen	Transport : Documents - Véhicules EX/II & EX/III – Signalisation – Tunnels Exercices

CONSEILLER A LA SECURITE

PREPARATION A L'EXAMEN INITIAL

AVEC SPECIALISATION CLASSE 1

PARTIE PRATIQUE : MISE EN CONDITION D'EXAMEN			SPECIALISATION CLASSE 1
JOUR 6	JOUR 7	JOUR 8	JOUR 2
QCM : 50 questions Durée : 2h30 heures	QCM : 50 questions Durée : 2h30 heures	QCM : 50 questions Durée : 2h30 heures	QCM : 15 questions Durée : 45 mn Correction de l'exercice de QCM. Durée : 30 mn.
Pause	Pause	Pause	Pause
Correction du QCM Durée : 1h00	Correction du QCM Durée 1h00	Correction du QCM Durée 1h00	Étude de cas. Durée : 1 heure. Correction de l'étude de cas. Durée : 1 heure.
Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
Étude de cas Durée : 2 heures.	Étude de cas Durée : 2 heures	Étude de cas Durée : 2 heures	QCM : 15 questions. Durée : 45 mn. Correction de l'exercice de QCM. Durée : 30 mn
Pause	Pause	Pause	Pause
Correction de l'étude de cas Durée : 1h00	Correction de l'étude de cas Durée : 1h00	Correction de l'étude de cas Durée : 1h00	Étude de cas. Durée : 1 heure. Correction de l'étude de cas. Durée : 1 heure.